

FLASH-INFOS n°2 – Février 2020

Retrouvez toutes vos infos sur le site internet
www.marceod.fr régulièrement mis à jour

SACS POUBELLES

La distribution des sacs poubelles (OM et tri) se déroulera le dimanche 15 mars, au dépôt communal, de 10h00 à midi.

Si vous ne pouvez être présent ce jour-là, veuillez demander à l'un de vos amis ou voisins de récupérer votre propre dotation (aucune autre distribution ne sera faite en cours d'année).

ELECTIONS MUNICIPALES



Comme cela est traditionnellement de coutume à Marceod, nous avons de nouveau recours à une liste dite « ouverte », sachant que cette possibilité est offerte aux seules communes de moins de 1 000 habitants.

Nous avons donc une liste qui regroupe toutes les personnes souhaitant s'engager au Conseil municipal, sans obligation de parité, et il y a ainsi plus de candidats que de conseillers municipaux à élire (15).

Voici la liste des 17 candidats :

THIZY Gilles, Maire sortant	rue de l'abbé Chatain
BRUYAS Christian, Adjoint sortant	Fontagneux
DELABRE Yolande, Adjointe sortante	Montée des Pinatels
SEYVE Catherine, Conseillère sortante	Lotissement des Pinatelles
SABASSIER Véronique, Conseillère sortante	Moulin Campillon
FAURE Patrick, Conseiller sortant	Le bas des Flaches
THIZY Christine, Conseillère sortante	Le Crêt Reynaud
FLECHET Olivier, Conseiller sortant	La Combe
DEFAY Pierre	Lotissement des noyers
DEVIGNE Raphaël	Le Freynet
VENET Pascale	Montée des Pinatels
GAREL Aurélie	Le bas des Flaches
FARCE Nicolas	Le Rivoirard
JULIEN Gérard	Le Roule
GRANGER Pascal	Lotissement Les frênes
CHARCOSSEY Frédéric	Chemin du bachat
BACCHIS Fabienne	rue des Grand's Terres

Ces 17 personnes ont toutes fait acte de candidature à la Préfecture.

Dans notre commune (moins de 1 000 habitants), le scrutin reste plurinominal majoritaire avec panachage possible. Cela signifie que :

- ✓ Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat, y compris lorsqu'il y a une candidature groupée comme cela est effectivement le cas.
- ✓ Il est donc possible de « rayer » les candidats que vous ne souhaiteriez pas voir siéger au conseil municipal.

Et vous pouvez rayer autant de nom que vous le souhaitez puisque le décompte est individuel.

Si vous laissez un seul nom, cette personne aura une voix.

Si vous laissez 2 noms, chacune de ces personnes aura une voix.

...

Si vous laissez 15 noms, les 15 personnes auront une voix.

Si vous laissez plus de 15 noms, les noms inscrits au-delà du quinzième candidat ne sont pas décomptés.

- ✓ Dans la mesure où les déclarations de candidature sont désormais obligatoires dans toutes les communes, quel que soit leur nombre d'habitants (c'est une nouveauté pour ces élections municipales !), les suffrages exprimés en faveur d'une personne qui ne se serait pas portée candidate ne seront plus pris en compte.

Aussi, si vous rajoutez un ou plusieurs noms de personnes qui n'ont pas fait acte de candidature, ils ne seront pas comptabilisés lors du dépouillement ; mais cela ne remettra pas en cause la validité de votre bulletin et le nom ou les noms des autres candidats régulièrement déclarés.

Le premier tour des élections se déroulera le dimanche 15 mars.

Le bureau de vote, situé à la salle annexe de la Mairie (= Pôle Jeunes) sera ouvert à 8h00 et clos à 18h00.

Pour être élu au premier tour, les candidats doivent cumuler les 2 conditions suivantes :

- ✓ obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés ;
- ✓ et un nombre de voix au moins égal au quart des électeurs inscrits sur la liste électorale.

En cas d'égalité entre candidats (pour le poste de quinzième conseiller municipal), le plus âgé est élu.

Un second tour pourrait avoir lieu le dimanche 22 mars si les 15 conseillers ne sont pas élus lors du premier tour ; et dans ce cas de figure, la majorité relative suffit alors pour les sièges restants à pourvoir.

NOM DE L'ECOLE

Nous remercions tous les habitants qui ont pris part au sondage pour le choix du nom de notre école communale et tout particulièrement les enfants et leurs institutrices qui ont participé à plus de 50 %.

Le nom ayant obtenu le plus de votes sera entériné au cours d'un prochain Conseil municipal et sera divulgué par Madame la Directrice lors de la fête de l'Ecole à la fin du mois fin juin.

PLANTATION DE HAIES

La fédération de chasse de La Loire va prochainement procéder à la plantation de haies bocagères sur 3 nouveaux secteurs de la commune.

Si vous êtes intéressés pour être l'un des prochains potentiels bénéficiaires en cas du renouvellement de cette opération dans le futur, merci de prendre contact avec le secrétariat de Mairie.

Il est rappelé que la plupart des haies présentes sur la commune sont classées au PLU et bénéficient d'une mesure de sauvegarde. Si vous souhaitez en supprimer une, en tout ou partie, il vous faudra vérifier leur classement sur ce document de planification ; et le cas échéant, prendre une mesure compensatrice de création d'une nouvelle haie sur un autre espace.

Un article présentant les avantages, connus et méconnus, des haies bocagères est disponible sur le site des « Solutions locales pour une transition en 2025 » à l'adresse suivante :

https://solutionslocales.fr/reimplanter-des-haies-le-long-des-chemins-et-des-champs?fbclid=IwAR11OvrDZ1Y6WdzUfwRP_vKBtwAtb2asv3hiYpc_41uMwTVCaWbttm9d-Zs

HISTOIRE ET PATRIMOINE

Dimanche 15 mars, l'association Histoire et Patrimoine vous invite à participer à sa traditionnelle soupe aux choux, servie entre 8h00 et 13h00, à la salle des fêtes.

Au menu : Soupe aux choux avec côtelette, saucisson et poitrine
Fromage
Pâtisserie
Café



Participation de 10 € au profit de la restauration de l'église et des projets 2020 d'installation d'un nouvel escalier pour l'accès au clocher et de rénovation de la sacristie.

Renseignements au 06 85 86 98 16 ou 06 25 23 89 18.

CLASSES EN 0



La fête des Classes se déroulera le samedi 5 septembre 2020 au restaurant (la salle des fêtes étant en travaux).

Pour les nouveaux arrivants, nés une année s'achevant par un « 0 », c'est à dire en 1920, 1930, 1940... 1990, 2000 ou 2010 (et pour toute personne concernée, mais non contactée) qui aimeraient participer à cette journée, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Jacqueline Mazenod au 04 77 20 84 31 (en dehors des horaires de repas) ou Fabienne Bruyas au 06 62 22 44 60.

Les bébés nés en 2020 seront bien évidemment invités à se joindre à la photo qui sera réalisée au stade.

BIBLIOTHEQUE

« La lecture est importante. Si vous savez lire, alors le monde entier s'ouvre à vous. » Barack Obama.
Actuellement les bénévoles de la bibliothèque vous accueillent les mardis et vendredis après-midi, de 16h30 à 18h00.

Pour les aider à mieux vous satisfaire, ils aimeraient recueillir vos attentes au travers du questionnaire suivant :

✂-----

1. Les jours d'ouverture vous conviennent-ils ?

Oui Non

Si non, quels autres jours ?

2. Les horaires d'ouverture vous conviennent-ils ?

Oui Non

Si non, quels autres horaires ?

3. Qu'aimeriez-vous trouver à la bibliothèque ?

Romans adultes

documentaires adultes

BD adultes

livres enfants

Documentaires enfants

BD enfants

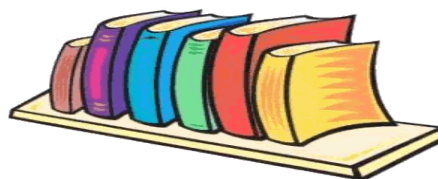
CD

livres audio

DVD

Autres :

Lire...quel plaisir!



Vous pouvez déposer vos réponses dans la boîte aux lettres de la Mairie ou de l'école ou en répondant par mail à l'adresse suivante : biblio.marcenod@gmail.com

Pour les nouveaux arrivants, la bibliothèque se situe à côté de l'école, rue des écoliers.

Les bénévoles vous remercient pour les réponses et essayeront de vous donner satisfaction.